

CLASSES – COLLEGES – ENERGIES

Appel à candidatures - Loir-et-Cher – Loiret - 2019-2020

Dans le cadre du partenariat entre le groupe EDF et l'académie Orléans-Tours, des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} pourront bénéficier en 2019-2020 d'un parcours d'une journée au sein du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Dampierre en Burly (12 classes) ou de Saint-Laurent-des-Eaux (12 classes).

La proposition est définie ci-après :

Public

Elèves de 4^{ème} et de 3^{ème} des collèges publics ou privés sous contrat situés dans le département du Loir-et-Cher ou du Loiret,

- sous la conduite d'un professeur de mathématiques et / ou de sciences physiques, de SVT.
- dans le cadre d'une classe, ou d'un dispositif tel qu'un atelier de culture scientifique et technique ou d'un EPI,
- âgés d'au minimum 12 ans.

Définition du parcours d'une journée

Accueil sur le site du CNPE de Saint-Laurent-des-Eaux ou de Dampierre d'une seule classe de collège durant une journée avec deux phases :

- Prise de contact avec une activité industrielle locale sous ses aspects technologiques, humains, économiques et environnementaux.
- Mise en place d'une activité ayant pour but de permettre aux élèves d'associer à la découverte du monde de l'énergie, une tâche à prise d'initiative mobilisant des ressources internes (culture, capacités, connaissances, vécu...) et externes (aides méthodologiques, protocoles, fiches techniques, ressources documentaires...). Madame Nalin, enseignante missionnée par la DAAC, pourra guider les enseignants dans la préparation pédagogique de la visite (Anne-Catherine.Nalin@ac-orleans-tours.fr)

Préparation

La journée est préparée en partenariat dans des termes qui :

- mettent en correspondance le contenu du projet avec les instructions officielles du Ministère de l'éducation nationale et les objectifs de la visite,
- mettent en cohérence les formes de travail développées durant la journée avec celles habituellement poursuivies en classe.
- **Par le CNPE**
Après accord sur les modalités de fonctionnement de l'activité sur le temps scolaire, le CNPE met en place gratuitement un dispositif d'encadrement et de moyens techniques susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs assignés à l'activité.
- **Par le collège**
 - Le professeur référent d'une classe retenue prend contact avec le Centre d'Information du Public du CNPE afin de réserver l'entrée dans le calendrier mis en place pour l'année et s'inscrire dans la stratégie préparatoire à la venue.

- Il s'engage à préparer les élèves à la visite, en s'appuyant notamment sur les documents fournis par le CNPE - en particulier concernant les pré-requis indispensables à la réalisation de l'activité proposée - et en mettant les élèves en position de questionnement par rapport aux thèmes abordés.

Déroulement

➤ Rôle de l'enseignant

Dans le respect des termes de la convention dont il a pris connaissance, le professeur garde la responsabilité pédagogique et la maîtrise de l'organisation des activités, ainsi que celle de la classe conformément au règlement du collège.

➤ Rôle de l'intervenant

L'intervenant du CNPE apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignant et conforte les apprentissages conduits dans la classe, mais ne se substitue pas à lui.

Organisation pratique

➤ Accès et circulation

- **La possession de la carte d'identité, ou d'un passeport en cours de validité, est obligatoire pour accéder sur le site.**
- Les élèves sont en permanence accompagnés.
- La prise de photos ou de films des élèves est l'objet d'une autorisation préalable parentale.
- Les tenues doivent être adaptées aux conditions de sécurité : pas de shorts ou jupes, cheveux attachés.

➤ Sécurité

Les conférenciers et intervenants du CNPE appliquent les règles propres au site, en cas d'incident comme à tout moment de la journée pour garantir la visite du groupe en toute sécurité. Les élèves et les professeurs s'y soumettent.

➤ **Le CNPE met à disposition des classes :**

Un encadrement

- des conférenciers identifiés
- des intervenants du CNPE susceptibles, ponctuellement, de participer aux travaux de la classe dans le cadre de l'emploi du temps défini au départ.

Un dispositif technique

- un espace adapté à l'accueil d'une classe
- du matériel permettant de concrétiser les apports d'informations et faire participer les élèves
- le matériel de sécurité nécessaire pour la visite du site (casques, chaussures...).
- une documentation sélectionnée sur les énergies et l'électricité peut être remise avant la venue de la classe pour la préparation de la journée.

Une logistique

- Le transport aller et retour entre le CNPE et le collège est pris en charge par le CNPE selon l'emploi du temps défini et dans le respect des horaires scolaires.
- Les élèves emportent leur pique-nique et déjeunent sur place

CLASSES – COLLEGES – ENERGIES

2019-2020

DEMANDE D'INSCRIPTION

Période de demande d'inscription : jusqu'au **10 octobre 2019** au soir

Fiche à retourner depuis le secrétariat du collège, exclusivement par courrier électronique à daac@ac-orleans-tours.fr
avec copie à Anne-Catherine.Nalin@ac-orleans-tours.fr

La demande d'un collège dont aucune classe n'a participé sera examinée prioritairement, mais un collège ayant déjà participé peut tout à fait renouveler une demande pour d'autres élèves.

Nom du collège :

Nom et discipline du professeur référent et adresse électronique académique :

Discipline et nom (du ou) d'autres professeurs accompagnateurs :

Effectif de la classe :

Contexte pédagogique de l'inscription :

Visa du Principal pour accord